

2024-09-19
2024-4076

GROUPE	1	HERBICIDE
GROUPE	4	HERBICIDE

Herbicide AXIAL® MAXX B

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

Herbicide de postlevée pour la suppression du kochia à balais, du gaillet gratteron, de la folle avoine, de la sétairie verte, de la sétairie glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'avoine spontanée, des graines de l'alpiste des Canaries spontané et du millet commun ainsi que pour la répression de la renouée liseron et de l'érodiolium cicutaire dans le blé de printemps et l'orge.

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

PRINCIPES ACTIFS:

Pinoxadène.....50 g/L
Fluroxypyr (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)..... 87,5 g/L

Contient du Cloquintocet-mexyl en raison de 12,5 g/L comme phytoprotecteur

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI- JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT : IRRITE LA PEAU ET LES YEUX
PEUT SENSIBILISER LA PEAU
CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE**

N° D'HOMOLOGATION : **35293**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L – 1000 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario, N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

L'étiquette

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'herbicide AXIAL® MAXX B contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. **CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.**

4.0 MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Irrite les yeux et la peau. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux ou la peau. Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on utilise ce produit.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange, le chargement ou l'application.
- **Délai de sécurité (DS) : NE PAS** entrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- **NE PAS** appliquer par voie aérienne.

- **NE PAS** utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.
- Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Éviter tout contact avec les vêtements.

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau toute éclaboussure sur la peau. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et se doucher soigneusement avec de l'eau et du savon.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller aux toilettes.

Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris le tabagisme).

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans une pièce bien aérée. Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

CONTENANTS RECHARGEABLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

AXIAL® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	1	HERBICIDE
GROUPE	4	HERBICIDE

Herbicide AXIAL® MAXX B

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

Herbicide de postlevée pour la suppression du kochia à balais, du gaillet gratteron, de la folle avoine, de la sétairie verte, de la sétairie glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'avoine spontanée, des graines de l'alpiste des Canaries spontané et du millet commun ainsi que pour la répression de la renouée liseron et de l'érodiolium cicutaire dans le blé de printemps et l'orge.

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

PRINCIPES ACTIFS:

Pinoxadène50 g/L
Fluroxypyr (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle) 87,5 g/L

Contient du Cloquintocet-mexyl en raison de 12,5 g/L comme phytoprotecteur

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT : IRRITE LA PEAU ET LES YEUX
PEUT SENSIBILISER LA PEAU
CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE**

N° D'HOMOLOGATION : **35293**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L – 1000 L

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario, N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

LIVRET

Table des matières

Numéro de section

AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignement généraux	10.1
Application par voie terrestre	10.2
Mises en garde généraux	10.2.1
Directives de mélange	10.2.2
Directives d'application.....	10.2.3
Nettoyage d'équipement	10.2.4
Mises en garde propres au produit.....	10.2.5
Zones tampons de pulvérisation.....	10.3
Renseignements sur la rotation des cultures	10.4
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Taux et moment du traitement.....	11.1
Mélanges en cuve avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges et des fongicides	11.2
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'herbicide AXIAL® MAXX B contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. **CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.**

4.0 MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Irrite les yeux et la peau. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux ou la peau. Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on utilise ce produit.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange, le chargement ou l'application.
- **Délai de sécurité (DS) : NE PAS** entrer ni permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- **NE PAS** appliquer par voie aérienne.

- **NE PAS** utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.
- Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Éviter tout contact avec les vêtements.

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau toute éclaboussure sur la peau. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et se doucher soigneusement avec de l'eau et du savon.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller aux toilettes.

Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris le tabagisme).

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient une principes active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans une pièce bien aérée. Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale..

8.0 ÉLIMINATION

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

CONTENANTS RECHARGEABLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide AXIAL MAXX B est un herbicide systémique de postlevée pour la suppression sélective du kochia à balais, du gaillet gratteron, de la folle avoine, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'avoine spontanée, des graines de l'alpiste des Canaries spontané et du millet commun ainsi que pour la répression de la renouée liseron et de l'érodium cicutaire dans les champs de blé de printemps et d'orge des provinces des Prairies et à l'intérieur de la Colombie-Britannique.

L'herbicide AXIAL MAXX B est absorbé par les feuilles et est rapidement transporté vers les points de croissance des feuilles et des tiges et agit sur les tissus des parties aériennes et souterraines de la plante. Il est essentiel de bien couvrir les mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace. Les graminées vulnérables en croissance active cessent de se développer dans les 48 heures suivant le traitement. Selon l'espèce, les conditions de croissance et la concurrence de la culture, les feuilles et les points végétatifs jaunissent en une à trois semaines suite à l'application du produit. La décoloration et la perte de vigueur se poursuivent jusqu'au brunissement et à la suppression complète, de trois à cinq semaines après l'application.

L'herbicide AXIAL MAXX B peut être mélangé en cuve à un vaste éventail d'herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, ce qui donne un plus grand spectre d'activité dans les champs de blé de printemps et d'orge. Voir la section sur les « MÉLANGES EN CUVE DE L'HERBICIDE AXIAL MAXX B AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES FONGICIDES » ainsi que la section sur le mélange en cuve approuvée.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1. Renseignement généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

CULTURES : blé de printemps et orge

L'herbicide AXIAL MAXX B peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps et d'orge.

Ne pas effectuer plus d'une application par année.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Observer un intervalle minimal de 60 jours après le traitement avant la récolte de grain et de paille et de 30 jours après le traitement pour la récolte de foin. Attendre au moins 7 jours avant de laisser paître des animaux dans des champs traités avec l'herbicide AXIAL MAXX B.

Ne pas appliquer sur des cultures autres que le blé de printemps ou l'orge, car celles-ci seront endommagées. Ne pas laisser le brouillard dériver vers des champs adjacents ensemencés avec des cultures autres que le blé de printemps ou l'orge. Ne pas traiter le blé de printemps ou l'orge cultivé en contre-ensemencement avec du fourrage. Ne pas appliquer l'herbicide AXIAL MAXX B sur des cultures extrêmement vulnérables comme l'avoine cultivée, le millet commun, le millet rouge, le millet à couronne ou les graines de l'alpiste des Canaries.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

10.2. Application par voie terrestre

10.2.1. Mises en garde généraux

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.2.2. Directives de mélange

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur et le remplir à moitié d'eau. Mettre l'agitateur ou le système de dérivation en marche.
2. Si on utilise un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges ou un fongicide, ajouter le produit EN PREMIER – avant d'ajouter l'herbicide AXIAL MAXX B – et agiter pendant 2 ou 3 minutes.
3. Ajouter la quantité appropriée d'herbicide AXIAL MAXX B.
4. Agiter pendant 2 ou 3 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau, puis maintenir une agitation constante.
5. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
6. **Utiliser la suspension tout de suite après sa préparation.**
7. Suivre les directives concernant le nettoyage du pulvérisateur.

10.2.3. Directives d'application

1. Volume d'eau : 50 à 100 litres à l'hectare.
2. Buses : On recommande l'emploi de buses à jet éventail à 80 ou 110° pour une couverture optimale. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses en jet à cône creux.
3. Pression : 275 à 310 kPa.
4. Appliquer uniformément à une vitesse de 6 à 8 km/h, en évitant le chevauchement des passages. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

10.2.4. Nettoyage d'équipement

Nettoyage avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser l'herbicide AXIAL MAXX B, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Nettoyage après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. Pour éviter tout dommage subséquent à d'autres cultures, éliminer toute trace d'herbicide AXIAL MAXX B de l'équipement de mélange et de pulvérisation immédiatement après la pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.

- Il est recommandé de procéder de la manière suivante :
 - Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent, puis les rincer avec de l'eau propre. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation à conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 - Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
- Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux. Décontamination (avant de traiter des cultures vulnérables) :
 - Laver la cuve et rincer le système de la manière indiquée précédemment. Ensuite, emplir la cuve au quart et ajouter un détergent alcali à raison de 500 mL/100 L d'eau ou de 500 g/100 L d'un détergent en poudre et faire circuler dans tout le système pendant au moins 15 minutes. Si un détergent concentré de blanchisserie est utilisé, verser 250 g (ou mL)/100 L d'eau. Ne pas employer de détergents à base de chlore.

10.2.5. Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou le conseiller agricole provincial.

10.3. Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :		
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps et orge	1	0	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

10.4. Renseignements sur la rotation des cultures

Les champs traités avec l'herbicide AXIAL MAXX B peuvent être ensemencés avec de l'orge, du canola, du lin, des graminées fourragères, des lentilles, de la moutarde, de l'avoine, des pois, du seigle ou du blé ou, encore, mis en jachère.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : kochia à balais, gaillet gratteron, folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontané et millet commun

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES : renouée liseron et érodium ciculaire

Les graminées vivaces telles que le chiendent ne seront pas supprimées.

11.1. Taux et moment du traitement

Appliquer la dose recommandée d'herbicide AXIAL MAXX B dans de 50 à 100 L d'eau à l'hectare. Lorsque l'herbicide AXIAL MAXX B est utilisé avec un produit d'association, lire les recommandations relatives à la quantité minimale d'eau à utiliser sur l'étiquette du produit.

CULTURE/MAUVAISES HERBES ¹	STADE DE CROISSANCE ² (ZADOKS ou BBCH)	TAUX
BLÉ DE PRINTEMPS ORGE	Stade 2 feuilles jusqu'au stade de la montaison (12, 20 à 31)	
FOLLE AVOINE SÉTAIRE VERTE SÉTAIRE GLAUQUE ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ AVOINE SPONTANÉE GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉ MILLET COMMUN	Stades 1 à 6 feuilles, avant la 4 ^e talle (11, 20 à 16 et 23)	1,2 L/ha (0,5 L/ac) d'herbicide AXIAL MAXX B
KOCHIA À BALAIS	2 à 8 feuilles	
GAILLET GRATTERON	1 à 4 verticilles	
RENOUÉE LISERON ³	1 à 4 feuilles	
ÉRODIUM CICUTAIRE ³	1 à 6 feuilles	

¹ Lorsqu'un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges est ajouté au mélange en cuve, toujours consulter l'étiquette de cet herbicide avant l'utilisation.

² Ne pas appliquer après le stade de la montaison.

³ Répression seulement.

Pour un résultat optimal, appliquer l'herbicide AXIAL MAXX B sur des mauvaises herbes en pleine croissance. Une application hâtive permettra de maximiser le rendement de la culture en réduisant la concurrence exercée par les mauvaises herbes. Toutefois, les mauvaises herbes qui lèvent après l'application de l'herbicide AXIAL MAXX B ne seront pas supprimées.

Lorsque les mauvaises herbes sont affectées par une sécheresse, la chaleur, une fertilité insuffisante, un excès d'eau ou des températures froides prolongées, l'efficacité du traitement risque d'être réduite ou retardée après l'application de l'herbicide AXIAL MAXX B, seul ou en association avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage si l'application est effectuée dans des conditions de stress prolongé. On obtiendra une suppression optimale si l'application de l'herbicide AXIAL MAXX B est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.

L'herbicide AXIAL MAXX B utilisé seul peut être appliqué une heure avant la pluie.

Ne pas appliquer sur une culture affectée par des conditions telles que le gel, une fertilité faible, une sécheresse, un excès d'eau, une maladie ou des dommages causés par des insectes, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.

11.2. Mélanges en cuve avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges et des fongicides

Pour la suppression à large spectre des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, l'herbicide AXIAL MAXX B peut être mélangé en cuve avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, tel qu'indiqué dans le tableau suivant. L'herbicide AXIAL MAXX B peut aussi être mélangé avec le fongicide TILT® 250E pour la répression ou la suppression des maladies de l'orge et du blé de printemps indiquées sur l'étiquette du fongicide TILT 250E. Au moment de préparer le mélange en cuve, toujours verser le ou les herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, l'insecticide ou le fongicide dans la cuve en premier; ajouter ensuite l'herbicide AXIAL MAXX B. Pour connaître les doses appropriées d'herbicide AXIAL MAXX B, voir la section « TAUX ET MOMENT DU TRAITEMENT » dans la présente étiquette.

Produit d'association ¹	Taux de produit
Herbicide Refine® SG ²	30 g/ha
Herbicide Refine SG + MCPA Ester ^{3,4}	30 g/ha + 470 - 580 mL/ha ⁵
Buctril® M ⁴	1,0 L/ha
Herbicide Curtail® M ⁴	1,5 - 2,0 L/ha
Herbicide liquide Mextrol® 450 ⁴	1,25 L/ha
MCPA Ester ⁴	700 - 920 mL/ha ⁵
Herbicide Infinity® ⁶	0,83 L/ha
Herbicide Frontline ^{MD} XL ⁶	1,25 L/ha
Fongicide TILT 250E	250 - 500 mL
¹ Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.	
² L'ajout d'agents tensio-actifs n'est pas requis.	
³ Répression de la sétaire verte seulement.	
⁴ Une réduction de la suppression de l'échinochloa pied-de-coq peut être observée lorsque l'herbicide AXIAL MAXX B est mélangé en cuve avec ces herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges.	

⁵ Cette dose est pour le MCPA Ester 600; les doses doivent donc être ajustées en conséquence selon la concentration.

⁶ Une réduction de la suppression de la sétaire verte peut être observée lorsque l'herbicide AXIAL MAXX B est mélangé en cuve avec ces herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges.

Au moment du mélange en cuve, mettre les herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges en premier; ajouter ensuite l'herbicide AXIAL MAXX B.

La culture pourrait subir des dommages temporaires après le traitement avec ces mélanges en cuve s'ils sont appliqués dans des conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes.

12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide AXIAL MAXX B est un herbicide du groupe 1 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide AXIAL MAXX B et à d'autres herbicides du groupe 1 et du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

S'il y a lieu, utiliser l'herbicide AXIAL MAXX B ou les herbicides du même groupes 1 et 4 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent.

Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

AXIAL® et TILT® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.
Buctril®, Curtail®, Frontline^{MD}, Infinity®, Mextrol® et Refine® sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.